



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.1/50/7
14 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
PREMIÈRE COMMISSION
Points 65, 66, 67, 70, 74, 77,
78 et 80 de l'ordre du jour

INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS

CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES DANS LA RÉGION
DU MOYEN-ORIENT

CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES EN ASIE DU SUD

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI
DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES
COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME
FRAPPANT SANS DISCRIMINATION

RENFORCEMENT DU RÉGIME DÉFINI PAR LE TRAITÉ VISANT
L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES EN AMÉRIQUE LATINE
ET DANS LES CARAÏBES (TRAITÉ DE TLA TELLOLOCO)

TEXTE DÉFINITIF D'UN TRAITÉ SUR UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES
NUCLÉAIRES EN AFRIQUE

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION
ET DU STOCKAGE DES ARMES BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU À TOXINES
ET SUR LEUR DESTRUCTION

Lettre datée du 10 novembre 1995, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de représentant du pays hôte de la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui se tient actuellement à Auckland, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la Déclaration du Commonwealth sur le désarmement, publiée le 10 novembre par les chefs de gouvernement du Commonwealth, dont le texte est joint (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration qui y est jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 65, 66, 67, 70, 74, 77, 78 et 80 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent

(Signé) Colin R. KEATING

/...

ANNEXE

Déclaration sur le désarmement, publiée à Auckland
le 10 novembre 1995 par les chefs de gouvernement
du Commonwealth

1. Les chefs de gouvernement ont constaté que l'évolution de la situation internationale et celle de l'opinion publique mondiale favorisaient l'adoption de nouvelles mesures pratiques visant à renforcer la stabilité dans le monde. Ils se sont prononcés en faveur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale comme à l'échelle régionale.
2. Les chefs de gouvernement ont souligné qu'il importait que les États dotés d'armes nucléaires s'emploient, de façon résolue et systématique, à réduire progressivement les armes nucléaires dans le monde jusqu'à leur élimination totale et que tous les États oeuvrent énergiquement en faveur d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Ils ont noté que ces engagements étaient au nombre de ceux qui avaient été réaffirmés par les États parties au Traité sur la non-prolifération, qui avait été prolongé indéfiniment lors de la Conférence d'examen et de prorogation.
3. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur inquiétude devant la menace que présentent pour la sécurité les autres armes de destruction massive et devant l'accumulation d'armes classiques qui dépasse les impératifs de légitime défense. Ils ont engagé les pays à ratifier la Convention sur les armes chimiques le plus tôt possible afin qu'elle puisse entrer en vigueur sans délai et ont lancé un nouvel appel au renforcement des dispositions de la Convention sur les armes biologiques. Enfin, ils ont souhaité que l'on prête davantage attention au problème de l'utilisation sans discernement de mines terrestres antipersonnel et ont encouragé les États parties à la Convention sur les armes inhumaines à oeuvrer de manière constructive pour parvenir à des accords sur la maîtrise de ces armes.
4. Les chefs de gouvernement ont salué la décision du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis d'Amérique de signer les Protocoles du Traité de Rarotonga portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud. Ils se sont également félicités de l'adoption par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) du Traité de Pelindaba sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Ils ont exprimé l'espoir que les États dotés d'armes nucléaires pourraient accéder aux protocoles pertinents du Traité afin d'en assurer le succès. Ils ont noté avec satisfaction les progrès réalisés par les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Ils se sont déclarés favorables à la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'accords librement conclus par tous les États de la région concernée.
5. Les chefs de gouvernement ont pris note des réactions de colère provoquées dans le monde entier par les campagnes d'essais nucléaires actuellement en cours. L'immense majorité des chefs de gouvernement a condamné ces essais, qui vont à l'encontre de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires d'exercer la plus grande retenue en matière d'essais afin de ne pas entraver la

/...

négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, et a appelé à la cessation immédiate des essais.

6. Les chefs de gouvernement ont souligné qu'il était urgent de mener à bien en 1996 les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et ont souligné l'importance qu'ils attachaient à la conclusion d'un traité interdisant toute explosion expérimentale d'armes nucléaires et toute autre explosion nucléaire. Ils ont estimé que la conclusion d'un tel accord serait de la plus haute importance pour la communauté internationale car elle contribuerait substantiellement à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et les mesures adoptées en vue du désarmement nucléaire mondial, l'objectif final étant l'élimination des armes nucléaires.
